

PERSONNES CIBLÉES Constructeur/constructrice d'installations de ventilation CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente.

TEMPS INDICATIF Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 62 heures de cours (82 leçons de à 45 min).

Compétences opérationnelles

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure de préparer et d'exécuter, selon l'état actuel de la technique, des installations de ventilation et les travaux annexes nécessaires. Vous connaissez les avantages et les inconvénients des différents matériaux et techniques de montage. Vous connaissez les diverses exigences spécifiques à l'exécution des installations de ventilation et les respectez. Vous êtes en mesure de transmettre vos connaissances techniques à vos collaborateurs.

Sujets / objectifs

1. Bases fondamentales (8 leçons)

- 1.1 Vous connaissez les avantages et les inconvénients ainsi que le domaine d'application des matériaux habituellement utilisés (C3).
- 1.2 Vous connaissez l'interaction des matériaux / substances (C3).
- 1.3 Vous évaluez les diverses techniques de montage et de fixation (C6).
- 1.4 Vous connaissez les prescriptions et directives concernant le bruit, la protection incendie, l'isolation thermique ainsi que les différents labels (C2).

2. Technique de fixation (16 leçons)

- 2.1 Vous appliquez les principaux procédés de soudage et de brasage (C3).
- 2.2 Vous appliquez les différentes méthodes de fixation et de suspension (C3).
- 2.3 Vous planifiez les fixations / supports spécifiques nécessaires (C5).

3. Technique d'assemblage (16 leçons)

- 3.1 Vous appliquez les divers types d'assemblage des conduites de ventilation (C3).
- 3.2 Vous respectez les exigences des classes d'étanchéité lors du montage des conduites d'air / des tubes (C3).
- 3.3 Vous respectez les exigences spécifiques selon l'utilisation des types d'installation de ventilation (salle blanche, Minergie, etc.) (C3).

4. Exigences spécifiques (prescriptions) (16 leçons)

- 4.1 Vous effectuez le montage selon les exigences de bruit et de vibration en vigueur (C3).
- 4.2. Vous contrôlez une installation selon les exigences de bruit et de vibration en vigueur (C4).
- 4.3 Vous effectuez le montage selon les prescriptions de protection incendie en vigueur (C3).
- 4.4 Vous contrôlez une installation selon les prescriptions de protection incendie en vigueur (C4).
- 4.5 Vous effectuez le montage selon les standards (C3).
- 4.6 Vous contrôlez une installation selon les standards (C4).
- 4.7 Vous effectuez le montage selon les prescriptions d'isolation thermique en vigueur (C3).
- 4.8 Vous contrôlez une installation selon les prescriptions d'isolation thermique en vigueur (C4).
- 4.9 Vous effectuez le montage selon les prescriptions en vigueur pour les dispositifs de désenfumage (C3).
- 4.10 Vous contrôlez une installation selon les prescriptions en vigueur pour les dispositifs de désenfumage (C4).

5. Composants spécifiques (12 leçons)

- 5.1 Vous appliquez les directives de montage spécifiques pour les composants (p. ex. régulateur de débit volumique variable) (C3).
- 5.2 Vous contrôlez une installation selon les directives de montage spécifiques (C4).
- 5.3 Vous suivez les directives de montage pour les composants MCR (C3).
- 5.4 Vous contrôlez des installations selon les directives de montage pour les composants MCR (C4).

6. Evidements (2 leçons)

- 6.1 Vous appliquez les connaissances acquises dans le cadre du module Dessin technique (C3).
- 6.2 Vous déterminez les évidements et les reportez sur le chantier (C3).

7. Relevés de construction (4 leçons)

- 7.1 Vous établissez des croquis et des métrés pour des pièces (C3).
- 7.2 Vous modifiez les plans de montage en fonction des changements effectués sur le chantier ; ces changements sont reportés sur les plans de révision (C3).

8. Branches annexes (8 leçons)

- 8.1 Vous connaissez les techniques de montage des branches annexes (sanitaire, chauffage, électrotechnique, etc.) (C2).
- 8.2 Vous tenez compte des besoins des professionnels des branches annexes (place, exigences de montage, accessibilité) (C3).

Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen : partie pratique (180 minutes), partie théorique (60 minutes). L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen peut être effectuée sans aides.

Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.